

Paris, le 22 septembre 2026

IMPORTATIONS DE VOLAILLE THAÏLANDAISE : L'UNION EUROPÉENNE DÉCOUVRE DES FAILLES MAJEURES, LES PROFESSIONNELS APPELENT À LA SUSPENSION DES IMPORTATIONS

La Commission européenne a publié, le 10 septembre dernier, les conclusions d'un audit portant sur les exportations de viande de volaille et de produits à base de volaille depuis la Thaïlande vers l'Union européenne. Cet audit met en lumière d'importantes lacunes dans le dispositif de contrôle thaïlandais et soulève des interrogations majeures quant aux garanties sanitaires de ces importations. Pourtant, à ce stade, aucune mesure de suspension des importations n'a été annoncée.

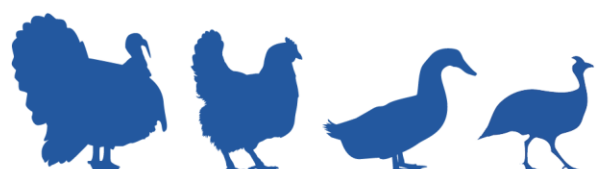
Dans ce contexte, ANVOL, l'Interprofession française de la volaille de chair, appelle les institutions européennes à faire pleinement respecter les normes qu'elles imposent aux producteurs européens. Elle appelle ainsi à la suspension des importations de produits avicoles thaïlandais tant qu'ils ne seront pas en mesure de démontrer leur plein respect de ces mêmes exigences.

Elle demande aussi à la Commission européenne de clarifier les critères conduisant à l'adoption de mesures de précaution et de les appliquer de façon uniforme à l'ensemble des partenaires commerciaux de l'Union.

Enfin, la filière annonce son opposition dans ce contexte à l'accord de nouveaux quotas de douane préférentiels pour la volaille thaïlandaise dans l'intérêt des consommateurs et des éleveurs européens et français.

IMPORTATION DE VOLAILLE THAÏLANDAISE : DE TRÈS GRAVES DÉFAILLANCES

Pour la filière française, les constats dressés par la Commission européenne sont particulièrement préoccupants. Les défaillances relevées concernent des éléments fondamentaux du dispositif de contrôle sanitaire : traçabilité des produits, contrôles officiels dans les établissements et abattoirs, vérification des procédures, séparation des produits



destinés au marché européen et des autres productions, contrôle de la qualité de l'eau ou encore supervision exercée par les autorités compétentes. Plus grave encore, la Commission européenne estime que ces insuffisances compromettent même certaines des garanties apportées par les certificats sanitaires accompagnant les exportations vers l'Union européenne.

Ces conclusions confirment une réalité dénoncée de longue date par les producteurs français et européens : les exigences imposées aux éleveurs et entreprises de l'Union européenne et françaises doivent trouver leur traduction exacte dans les conditions d'accès au marché européen. Les consommateurs comme les producteurs attendent que les règles sanitaires en vigueur à l'intérieur de l'Union soient respectées et appliquées clairement avec la même rigueur par les pays exportateurs.

La publication de cet audit intervient dans un contexte particulièrement sensible, alors que les négociations de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la Thaïlande se poursuivent. Pour la filière française, il serait incompréhensible que l'Union européenne accorde de nouvelles concessions commerciales à un partenaire dont le système de contrôle fait aujourd'hui l'objet de critiques aussi importantes.

À propos de l'Interprofession ANVOL :

ANVOL est l'Interprofession volaille de chair. Créée dans la dynamique des États généraux de l'Alimentation, ANVOL a été officiellement reconnue par arrêté en septembre 2018. Elle réunit 20 organisations représentatives de l'ensemble des maillons de la filière de la volaille de chair : depuis l'accoupage jusqu'à la distribution et la restauration.

La filière Volaille de Chair représente environ 165 000 emplois en France, dont 14 000 emplois directs dans les élevages, pour un chiffre d'affaires d'environ 6,8 milliards d'euros en sortie d'abattoirs.

ANVOL pilote un plan de filière ambitieux dont l'objectif majeur est la reconquête du marché national, tout en prolongeant les actions en faveur du bien-être animal et de la préservation de l'environnement.
